

Questionnaire préalable à la demande d'examen médico-professionnel à compléter par l'employeur (à retourner par mail à : bourgogneblfssst.blf@bourgogne.msa.fr)

Permettant de déterminer le type de suivi nécessaire et obtenir le rendez-vous adéquat

Identification

ENTREPRISE		SALARIÉ	
Dénomination	DOMAINE AF GROS	Nom Prénom	ECLERCQ Maude
Siret	387 967 346 000 1 6	N° de Sécurité Sociale	286036204804643
Adresse postale	12, RUE P. JOIGNEAUX 21200 BEAUNE	Date de naissance	01/03/1986
Adresse mail	contact@af-gros.com	Poste occupé	ouvrier viticole
Téléphone	0380 22 61 85	Date d'embauche	01/02/2026
		Lieu de travail prépondérant	VIGNES - CUVÉE

Raison de la demande

- Embauche ou changement de poste
 CDI
 CDD
 Durée : _____
- Suivi périodique
 Visite de reprise le _____
 Motif : EMBAUCHE CDI

LE SALARIÉ EST-IL EXPOSÉ À UN OU PLUSIEURS RISQUES MENTIONNÉS CI-DESSOUS ?

1-2-3-4-5-6-7-8 VOIR RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES AU VERSO

SPÉCIFICITÉ LIÉE À LA CONDUITE ET AUX TRAVAUX ÉLECTRIQUES

- Conduite d'équipements⁴ de travail mobiles automoteurs et servant au levage de charges ou de personnes, **nécessitant une autorisation de conduite** : par exemple : nacelle, Dumper, Mini-pelle, Gerbeur, Bob 4 = mini-chargeur, Moissonneuse Tracteur télescopique, Chariot automoteur à conducteur porté...
- Sont exclus** : tracteur agricole et enjambeur.
- Travaux nécessitant une habilitation électrique.⁵

SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ (SIR)

- Amiante
 Plomb¹
- Exposition (par préparation, application, inhalation...) aux agents **CMR² 1A ou 1B** (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxiques) dont produits phyto, poussière de bois, gaz d'échappement de moteur, fumées de soudure, Radon...
Joindre impérativement la liste des CMR conformément au décret 2024-307 du 4 avril 2024
- Agents biologiques³ de groupe 3 et 4** : exposition professionnelle avérée à : Fièvre Q, Tuberculose bovine, Brucellose, Encéphalite à tiques, Psittacose (éleveurs d'oiseaux), Echinococcose alvéolaire (urine de renard).
- Manutention habituelle de charges unitaires⁶** : >55kg (hommes) >25kg (femmes) sans aide humaine ou mécanique.
- Risque de chute** lors des opérations de montage et démontage d'**échafaudages** (planches et montants) à l'exclusion des échafaudages pliants.
- Poste à risques particuliers déclarés par l'entreprise au titre de l'Art. R.4624-23. Lesquels ?
- Jeune de moins de 18 ans affecté à des travaux réglementés** (uniquement si demande de dérogation faite par l'employeur à l'Inspection du travail). Joindre impérativement la liste des travaux réglementés.

SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ (SIA)

1ère catégorie	2ème catégorie
<input type="checkbox"/> Salarié de moins de 18 ans non affecté à des travaux réglementés.	<input type="checkbox"/> Travailleur handicapé.
<input type="checkbox"/> Travailleur exposé à des champs électromagnétiques. ⁷	<input type="checkbox"/> Travailleur titulaire d'une pension d'invalidité.
<input type="checkbox"/> Travailleur de nuit. ⁸	<input type="checkbox"/> Femme enceinte ou allaitante.
<input type="checkbox"/> Travailleur exposé aux agents biologiques de groupe 2 ³ du fait de leur profession (maladie de Lyme, leptospirose).	

SUIVI INDIVIDUEL SIMPLE (SIS)

- Aucun des risques mentionnés ci-dessus.

Date : 27/02/2024
 Prénom Nom : ANNE FRANÇOISE GROS
 Signature ou Paraphe : AFG